

SÉCURITÉ RALLYE



1 - Accès par départ ES :

- en voiture jusqu'à 2h avant départ 1er concurrent (fermeture de la route)

2 - Accès exclusivement à pied par le Col de Madale (parking véhicules au Col)

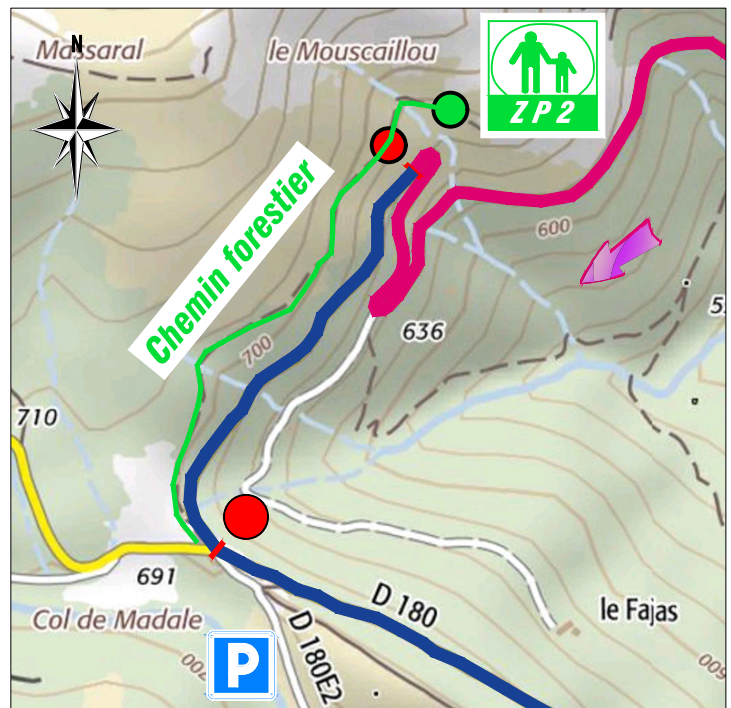
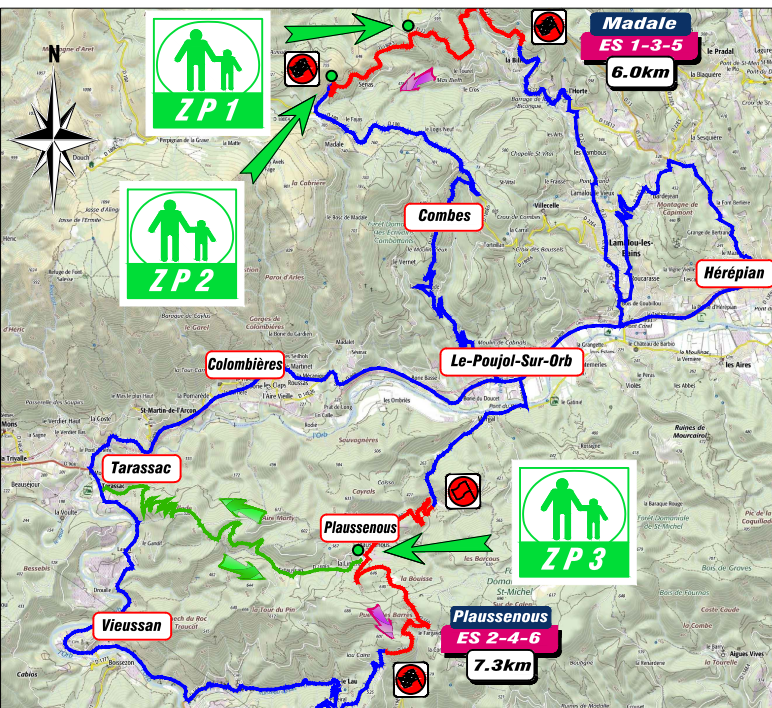
- à tout heure par le chemin forestier surplombant l'ES - Marcher sur 700m

Suivre les panneaux en empruntant le chemin forestier

VUE PANORAMIQUE SUR LA SPÉCIALE!

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ROUTE FERMÉE à : 1er PASSAGE		INFORMATIONS	
Dimanche 10 mars		Positionnement G P S	
		43°37'23.37" N 3°01'24.94" E	
		Accessible: à toute heure uniquement par chemin forestier	
		Accès PMR: NON	
		Toilettes: NON	
		Restauration: NON	
		Les feux sont strictement interdits	
8h00	ES1:09h52		
	ES3:13h02		
	ES5:16h12		



Extrait de l'article R331-45 du code du sport modifié par Décret n°2017-1279 du 9 août 2017 - art. 24:
 Le fait pour tout spectateur d'une manifestation de contrevenir aux indications par l'organisateur technique conformément à l'article R. 331-21 et mettant en oeuvre les mesures de sécurité édictées en vertu de l'article R. 331-26 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (135€).